

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Aménagement de la place Emile ZOLA et de la rue Lafayette – Avenants aux marchés de travaux (lots n°2 et n°3) – Avenant au marché de fournitures de pierres (lot n°1B)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°10 du 20 janvier 2011, le conseil municipal a validé le programme d'aménagement de la place Emile ZOLA ainsi que son plan de financement.

Les conseils municipaux du 13 avril 2011 et du 19 mai 2011 ont autorisé le maire, ou son représentant, à signer les marchés à prix forfaitaires suivants :

*Lot n°1A : Fourniture de pierres naturelles calcaires claires, avec la société **TECHNIPIERRE** pour un montant de **325 708, 63 € TTC***

*Lot n°1B : Fourniture de pierres naturelles calcaires foncées, avec la société **CALMINIA** pour un montant de **46 758,96 € TTC***

*Lot n°2, pour le terrassement, la voirie et les eaux pluviales, avec la société **COLAS** pour un montant de **497 095,56 € TTC***

*Lot n°3, pour les réseaux souples (éclairage, haut débit) avec la société **COLAS** pour un montant de **118 210,96 € TTC**.*

Concernant le lot n°1B, attribué à la société CALMINIA :

Les quantités prévues au marché de fournitures étaient trop justes et ne tenaient pas compte de toutes les découpes nécessaires. De plus, le remplissage des chambres de visite des réseaux par des pavés plus minces n'était pas prévu.

*La plus-value totale s'élève à **4 744, 56 € TTC**.*

Concernant le lot 2, attribué à la société COLAS :

*- La fontaine demandée dans le cadre de la procédure n'était pas satisfaisante. Le choix s'est porté au cours du chantier sur la réalisation de 3 jets d'eaux dynamiques et réglables d'une hauteur maximum d'environ 1m en haut des marches, soit une plus-value de **51 428 € TTC**.*

*- Les problèmes rencontrés par la SEM Habitat dans la réalisation de son bâtiment situé sur la place a eu des conséquences sur le planning du chantier communal d'aménagement de la place (arrêts et prolongements du chantier) et a occasionné des travaux provisoires (nettoyage de chantier, rampes d'accès provisoires aux commerces), soit une plus-value de **14 621, 89 € TTC***

*- Des ajustements techniques sont nécessaires pour tenir compte des réseaux enterrés et des modifications de projet en cours de chantier, soit une plus-value de **8 395, 79 € TTC***

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

PROJET

du 24 mai 2012

n° 4

page 2/2

Concernant le lot n°3, attribué à la société COLAS;

- Des fourreaux supplémentaires sont nécessaires pour tenir compte des modifications du projet survenues en cours de chantier et certains équipements de la cour anglaise non prévus, soit une plus-value de **16 372, 45€ TTC**

* * * * *

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 20 et 118 relatifs aux avenants,

VU les délibérations des conseils municipaux suivantes : n°10 du 20 janvier 2011, n°37 du 13 avril 2011 et n°33 du 19 mai 2011 relatives à l'aménagement de la place Emile Zola,

CONSIDERANT la nécessité d'établir les avenants aux marchés précités,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la société CALMINIA pour le lot n°1B pour un montant de **4 744, 56 € TTC**, soit 10,15% du montant du marché qui s'élève désormais à 51 503, 51 € TTC ; l'avenant accordera en outre un délai de livraison de 1 mois supplémentaire,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la société COLAS pour le lot n°2 pour un montant de **74 455, 68 € TTC**, soit 14,98% du montant du marché qui s'élève désormais à 571 551,24 € TTC ; l'avenant prolongera en outre la durée du chantier de 4 mois

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la société COLAS pour le lot n°3 pour un montant de **16 372, 45 € TTC**, soit 13,85 % du montant du marché qui s'élève désormais à 134 583, 41 € TTC ; l'avenant prolongera en outre la durée du chantier de 4 mois

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 820.11/2315/P1057/4000 du budget principal.

Pour : 26

Majorité

Contre : 0

Abstentions : 9

Mme Vacheron, Mme Daydet, MM. Michaud, Monaury, Cibert (1 pouvoir Mme Aumon), M. Gratteau (1 pouvoir Mme Barrault), et M. Levêque

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2012 N°3945

Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM